

Direction Générale des Services

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Hugues KENFACK,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Donne délégation de signature à :

*Monsieur Michel RAMONGASSIE, Ingénieur de Recherche, Directeur du Patrimoine,*

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 910 - Direction du Patrimoine et pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 855 - Budget annexe immobilier :

- en dépenses :
  - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
  - les certifications de service fait sans limitation de montant,
  - les procès-verbaux de réception concernant les travaux d'entretien des bâtiments et des sites de l'Université Toulouse 1 Capitole dans la limite de 30 000 € HT par commande,
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 910, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel RAMONGASSIE, Madame Hélène DELHOUM, Ingénieur d'études, cheffe du pôle moyens généraux, reçoit délégation pour signer les certifications de service fait, en dépenses, sans limitation de montant.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à M. Michel RAMONGASSIE, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Fait à Toulouse, le 26 octobre 2021

Le délégataire,



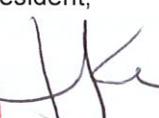
Michel RAMONGASSIE

La délégataire,



Hélène DELHOUM

Le Président,



Hugues KENFACK